

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23169
	SEANCE du : 16 octobre 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTIX
Sandra CAULTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW – pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Marie JARRY – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR – pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHERSON - Directrice Générale des Services

Yvan FONTENEAU – Directeur des services techniques



Souscription d'un emprunt de 1 900 000€ au budget principal

Au mois de juin, la commune a souscrit un premier emprunt de 2 000 000,00 €. Afin de compléter l'enveloppe votée lors du budget primitif le 20-03-2023 pour 3 900 000,00€, il a été demandé aux banques de faire des propositions pour un emprunt de 1 900 000 €, aux conditions suivantes :

- Soit à taux fixe sur une durée de 20 ans avec une périodicité trimestrielle
- Soit à taux variable sur 20 ans avec une périodicité trimestrielle

Ci-dessous le tableau récapitulatif des offres :

Récapitulatif des propositions de financement pour un emprunt de 1 900 000 € BUDGET PRINCIPAL Conseil municipal du 16 Octobre 2023

	Caisses d'Epargne	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	La Banque Postale		
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans et 3 mois
Taux	Taux du livret A + Marge = 1,00% Taux du livret A + 3% au 01/08/2023 Marge 1,00%	Taux Fixe: 4,74%	Taux Fixe: 4,26%	Taux Fixe: 4,36%	Eurobor 3 mois préfixé + marge = 4,872% flor à zéro Euribor 3 mois au 11/10/2023 3,952% Marge 0,92%	Tranche 1: 3 ans et 3 mois taux fixe à 4,29% Tranche 2: 17 ans taux euribor 3 mois préfixé + 0,92% = 4,872%
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant des échéances	Non communiqué	La première Échéance: 46 265,00€	35 375,44 €	35 712,55 €	La première Échéance: 52 291,80€ à titre indicatif	La première Échéance: 48 429,42€ à titre indicatif
Total des frais financiers	Non communiqué	911 857,60 €	930 035,20 €	961 376,11 €	955 957,44€ à titre indicatif	920 408,19€ à titre indicatif
Type d'amortissement	Amortissement progressif à échéances constantes	Amortissement constant	Échéance Constante	Échéance Constante	Amortissement constant	Amortissement constant
Frais de dossier	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
Charte Gisseler	GISSELER 1-A	GISSELER 1-A	GISSELER 1-A	GISSELER 1-A	Accusé de réception en préfecture 079217900497-20231029-DEL_2023_169-DE Date de télétransmission : 20/10/2023 Date de réception préfecture : 20/10/2023	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

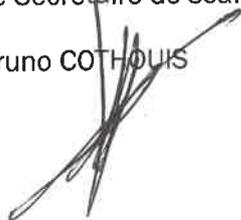
- **DE VALIDER** la proposition de la Caisse d'épargne telle que présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_169-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023